

PROCES-VERBAL DE LA 53^{ème} ASSEMBLEE GENERALE des 25 et 26 mars 2017

Validé par le Comité directeur du 20 mai 2017
Adopté lors de l'assemblée générale du 24 mars 2018

Hôtel IBIS - Paris Porte de Montreuil

Le 25 mars 2017, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en assemblée générale.

L'assemblée générale est présidée par M. Michel EDIAR, assisté de M. Bernard MORTELLIER, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

M. Joël POULAIN est désigné secrétaire de séance

Comité directeur

Michel EDIAR - Président, Bernard MORTELLIER - Secrétaire général, Mathieu LEMERCIER - Trésorier, Sandrine TAISSON - Trésorière-adjointe, Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Hélène EDIAR, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Laurent LAINE, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH

(excusés : Madeleine DIEUDONNE - Secrétaire-générale adjointe, Ludovic MAILLARD, Etienne MOREY)

Responsables de commission

Catherine CHALOPIN, Patrick DESBREST, Alain GUILLON, Jean-Philippe STEFANINI

Direction technique nationale

Marie-Violaine PALCAU (DTN), André HERMET (CT)

Personnel fédéral : Nathalie MATTON, Gabrielle PARFAIT, Laureen VOLTINE (Valérie SCHVARTZ, excusée)

Commissaire aux comptes : Aymeric JAMET (cabinet Auréalys)

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet Sopreca)

Vérificateurs aux comptes : Christophe DODIN (Laurent MUNDT excusé)

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales

Daniel ROLLET, Daniel ANDRE, Evelyne CAMARROQUE, Philippe L'HUILLIER

Membres de la Fédération invités

Jean-Paul TERS, Président d'honneur et Michel CHARIAU, Secrétaire général d'honneur
(Marie-France CHARLES, Présidente d'honneur et Alain MATTON, membre d'honneur, excusés)

Candidats au Comité Directeur : Yves BOEHM, Bernard DAHY, Agnès EUDIER, Marie-Claudine PERRIN,
Jean-Philippe STEFANINI

Ligues Auvergne-Rhône-Alpes (4)	Evelyne CAMARROQUE, Jocelyne CHAUVE, Bernard DAHY, Patrick DESBREST
Bourgogne-Franche-Comté (2)	Valentin PALCAU, Benjamin CLEMENT-AGONI
Bretagne (1)	Joël LE COZ
Centre (1)	Olivier BOISSEAU
Grand-Est (3)	Claudie GREVET, Evelyne THIEBAUT, Jean-Luc PIERSON
Hauts-de-France (2)	Thierry CHARLÈS, Philippe L'HUILLIER
Ile-de-France (2)	Dominique BRET, Alain GUILLON
Normandie (1)	Jean-Pierre CALANDOT
Nouvelle-Aquitaine (3)	Fabrice LAPERGUE, Patrick ROBIN, Jean-Marie TORRES
Occitanie (2)	Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN
Pays-de-la-Loire (1)	Valentin CHAREYRE (samedi), Yann JEQUEL (dimanche)
Provence-Alpes-Côte-d'Azur (3)	Daniel ANDRE, Olivier BENEVELLO, Philippe RIDEAU
Membres associés (1)	Franz MAREIGNER

Samedi 25 mars 2017, 10h00 : Ouverture de la 53^{ème} assemblée générale

Au 31 décembre 2016, la FFCO comptait 9172 licenciés autorisant statutairement 30 représentants détenant 186 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

12 ligues sont présentes, soit 23 représentants détenant 158 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

1. Introduction

Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants

2. Procès-verbal de l'assemblée générale AG du 19 Mars 2016

Aucune observation n'est formulée.

Vote N° 1 : Le procès-verbal de l'assemblée générale 2016 est adopté à 150 voix pour et 8 abstentions.

3. Rapport moral du Président (Michel EDIAR)

Après lecture, diverses remarques sont formulées

- Ligue PACA : belle progression des licenciés depuis 4 ans ; augmentation des manifestations (CO à VTT) mais difficultés pour organisateurs, demande d'abandon des taxes ; difficultés pour petits clubs. O'France a entraîné la disparition de la semaine fédérale ce qui complique la réorganisation du calendrier.

- Ligue AR : constat à la lecture des statistiques des licenciés du décrochage du nombre de séniors depuis 12 ans, qui doit être un axe d'effort pour atteindre les 10 000 licenciés. La suppression de la licence raid serait pour partie en cause.

4. Rapport de gestion du Trésorier (Mathieu LEMERCIER)

Remerciements à la trésorière-adjointe Sandrine TAISSON ainsi qu'à notre expert-comptable, notre DTN et salariées. Exercice quasiment équilibré malgré la baisse de la subvention ministérielle (27 % en 2016, -2%).

Entre 10h00 et 11h15, arrivée des représentants des ligues Bourgogne-Franche-Comté (1) et PACA (2) et du collège des membres associés, soit 26 représentants détenant 176 voix.

5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY

M. GEOFFROY souligne que la gestion de la fédération est saine et qu'il y a réussite à équilibrer les comptes par les efforts faits, malgré la baisse de subvention ministérielle qui se poursuit chaque année.

6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

Sincérité des comptes et de la présentation du patrimoine de la Fédération

Aucune nouvelle convention réglementée entre la FFCO et ses membres dirigeants.

7. Rapport des vérificateurs aux comptes

Christophe DODIN et Laurent MUNDT ont procédé aux vérifications des opérations comptables et des différents livres, le 16 mars 2017, en présence de Mathieu LEMERCIER : grande rigueur de classement, bon contrôle des dépenses, amélioration des règles de demande de remboursements de frais à l'international.

Ils proposent de donner quitus au Trésorier pour la gestion des comptes de la FFCO.

A l'issue de ces divers rapports, des remarques sont formulées

- Ligue NA : augmentation des frais de déplacement et hébergement ; 1500 licences gratuites, n'est-ce pas excessif ? Pas de partenariat, ni à venir ; coût 1,50€/licence de frais d'assurance.

Réponse : difficile de comparer d'une année à l'autre du fait des lieux de déplacement différents (pays à coût plus élevé, éloignement...) ; non, il s'agit bien du nombre de licences valable sur 16 mois (résultat nul sur 1 année) ; la recherche de partenariat est difficile pour toutes fédérations.

M. EDIAR : partenariat en cash très difficile. L'an dernier, possibilité de partenariat en termes de visibilité avec un acteur de l'industrie alimentaire qui a été rejeté par les clubs à la conférence des présidents de ligue. Une autre fédération a saisi l'opportunité de cette demande.

- Ligue PACA : valoriser l'aide fédérale bénévole

M. LEMERCIER : cela apparaît dans le budget

11H11 : arrivée de Jean-Philippe STEFANINI.

Vote 2 : Rapport de gestion : 170 adoptions, 4 rejets, 1 blanc, 1 abstention : **adopté**

Vote 3 : Affectation de l'excédent « Après prise en compte de l'excédent de 17 153 € pour l'exercice clos le 31/12/2016 et d'un report à nouveau créditeur de 194 422 €, formant un total affectable de 211 575 €, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme » : 174 adoptions, 1 blanc, 1 abstention : **adopté**

Vote 4 : Elections des vérificateurs aux comptes 2017 Christophe DODIN 176 voix **Elu**
Laurent MUNDT 167 voix **Elu**

8. Rapport d'activités (Bernard MORTELLIER)

Après lecture, diverses remarques sont formulées

- Ligue NA : Patrick ROBIN demande que ses cartes soient en libre disposition sur le site Internet FFCO.

B. MORTELLIER : les Présidents de ligue l'ont refusée lors de leur conférence (pratiques pirates).

D. ROLLET : un téléchargement simple est différent d'une utilisation pour une organisation.

- Ligue GE : le matériel propre à une association est-il assuré par la MAIF ?

B. MORTELLIER : non, il faut souscrire une assurance complémentaire. Si une agence locale dit le contraire, demander un écrit.

T.CHARLES : lire tout le contrat en détail. Une réponse téléphonique est sans valeur.

- Le calendrier des AG des structures déconcentrées FFCO devra être réformé pendant la prochaine olympiade.

- Ligue PACA : déclaration de cartes difficiles avant la course (modifications de dernière minute)

- O'camp : pourquoi pas 2 sessions ?

V. BERGER-CAPBERN : Pas assez de participants pour 2 sessions chaque année

- Ligue BR : semaine fédérale 2016 peu médiatisée au sein de la FFCO ; trop peu d'élites HN sur les grandes compétitions en France.

L. LAINE : calendrier international prioritaire. Pas de compétitions avant les WOC (risques de blessures, grands déplacements fatigants, terrains différents).

MV. PALCAU : seuls 2 sportifs HN élites qui vivent et travaillent maintenant à l'étranger ne viennent jamais.

- Ligue BR : Comment faire la promotion du HN dans les ligues où il y a trop peu de HN ?

J. POULAIN : fin octobre 2017, le CNE en Bretagne sera le moment de rencontre avec les orienteurs HN par le biais de la séance de signature.

- Ligue NA : la licence « dirigeant » ne devient plus qu'administrative.

MV. PALCAU : c'est un rappel à la loi liée au décret (Août 2016) sur les certificats médicaux.

Vote N° 5 : Rapport moral du Président : 134 adoptions, 34 rejets, 7 blancs, 1 abstention : **adopté**

Vote N° 6 : Rapport d'activités du Secrétaire général : 143 adoptions, 32 rejets, 1 abstention : **adopté**

9. Budgets 2017 et 2018 (Mathieu LEMERCIER)

Budget 2017 réactualisé : en hausse de 4,3 % (total : 1145500€)

Risque de budget déficitaire : baisse des subventions ministérielles 2017 ; convention d'objectifs HN passant de 20000 à 10000€ sur CO à VTT ; attente du retour sur le suivi médical (SMR et encadrement).

Budget 2018 : base budget 2017 incrémenté de 3 %.

Question : Pourquoi baisse VTT ? Quel risque déficitaire ?

MV. PALCAU : l'augmentation de dépenses du fait des Championnats d'Europe début août en France n'a pas été prise en compte par le MJS. Diminution de la charge de suivi médical du HN, donc du budget correspondant

10. Proposition d'évolution sur les tarifs, résolution financière (Mathieu LEMERCIER)

Vote N° 7 : Budget Prévisionnel 2018 : 172 adoptions, 2 rejets, 1 blanc, 1 abstention : **adopté**

Vote N° 8 : Résolution financière « augmentation du taux de base 2019 à 6.13€ » :

159 adoptions, 15 rejets, 1 blanc, 1 abstention : **adoptée**

11. AG extraordinaire de mise à jour règlementaire des statuts

Modification complémentaire proposée à l'article 10.1 - Commission de surveillance des opérations électorales, modifiant la composition de la commission, validée par les représentants.

Après échanges, il est décidé de voter les modifications proposées en 2 temps pour séparer le vote sur l'article 5.1 concernant uniquement la licence annuelle dirigeant (2^{ème} point de l'article)

Vote N° 9 : **Modifications de l'ensemble des statuts** (hors 2^{ème} point de l'article 5.1) : 173 adoptions, 3 rejets : **adoptées**
Modification du 2^{ème} point de l'article 5.1 : 116 adoptions, 60 rejets : **rejetée**

12. Mise à jour du Règlement Intérieur

Après échanges, il est décidé d'apporter des modifications à l'article 2, en supprimant le 2^{ème} point de la composition d'une association sportive (renouvellement).

L'article 20.2 est quant à lui sans modification, la modification proposée à l'article 5.1 des statuts ayant été rejeté.

Vote N° 10 : 167 adoptions, 7 rejets, 1 blanc, 1 abstention : **adoptée**

13. Mise à jour du règlement disciplinaire et du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage

Vote N° 11 (à mains levées) : **adoptées à l'unanimité**

14. Intervention du médecin fédéral (Dr Catherine CHALOPIN)

Rappel sur l'obligation de présentation du certificat médical.

Cahier des charges de la surveillance des compétitions modifié par le Comité directeur et mis en ligne la veille sur le site fédéral.

15. Rapport de la DTN (Marie-Violaine PALCAU)

Après lecture et remerciements à la DTN par le Président, diverses remarques sont formulées

- Ligue BF : perte du HN CO à VTT pour 2 Nations manquantes ! Réponse du président, espérer la regagner avec l'augmentation des Nations ; le HN ne disparaît pas mais va coûter plus cher à la Fédération.

- Ligue PACA : constate la mise en avant par le MJS du déséquilibre entre le nombre de Pass'O et le nombre de licences.

- Patrick DEBREST (Commission CO à ski IOF) :

Peut-on s'appuyer sur l'ossature de l'équipe de CO à ski militaire pour monter une équipe de France de CO à Ski ?

Souhait de monter un dossier d'organisation internationale en 2022 en CO à Ski.

- Regroupement de fédérations ? Le MJS ne le met pas encore à l'ordre du jour, mais le commence pour des sports de combat.

- Ligue BR : L'AG du CNOSF se déroule en Mai, 3 candidats pour la présidence. Y aura-t-il une consultation des ligues ?

16. Questions des ligues

- Grand Est

Dans les semaines suivantes la compétition internationale O'France 2018, le label OOCUP (SLOVENIE) annonce 5 jours de course d'orientation dans le département de l'Ain (<http://www.oocup.com/2017/02/03/2018-france>). Cette compétition est a priori hors cadre FFCO. Si tel est le cas, elle ne respecte pas la réglementation de la FFCO, n'est pas sous le contrôle de la FFCO, et l'organisateur ne paie pas les redevances FFCO. Cela constitue une concurrence déloyale et risque de mettre en danger l'existence même du label O'France.

Est-ce que la FFCO est au courant de ce projet ?

Qui est l'organisateur de cette manifestation ?

Quelles sont les actions envisagées par la FFCO face à cette situation ?

Réponse : pas de support local, un dépôt de candidature pour compétition Internationale sera demandé à l'organisateur

- Occitanie

1. Création d'un pass'frontalier

Dans notre ligue il existe un territoire, la Cerdagne, qui a une réalité au-delà des frontières (Cerdagne française et Cerdagne espagnole). Au sein de ce territoire il se pratique de nombreux échanges, culturels, économiques et sportifs. En ce qui concerne la CO, les clubs respectifs organisent et participent à des courses sans préoccupation des frontières, parce qu'il y a une proximité qui facilite les relations. Nous avons d'ailleurs mis en place une coupe O'Pyrénées, qui concerne les ligues françaises frontalières, ainsi que les clubs espagnols frontaliers.

Constat sur les modalités d'inscription aujourd'hui :

- Un coureur français qui va courir en Espagne ne paye aucun supplément au tarif normal d'inscription.
- Un coureur Espagnol qui vient courir en France doit s'acquitter, pour chaque course, d'un pass'compet théorique de 12,19 € dont 3,05 à la FFCO.

Nous considérons qu'il y a un déséquilibre qui n'est pas acceptable et qui ne se justifie pas.

En conséquence nous souhaitons que l'on cherche une solution adaptée à la situation, tout en restant dans la réglementation du sport français.

Nous faisons la proposition suivante, qui nous semble réaliste :

Création d'un pass'frontalier, ouvrant à 6 courses dans l'année, au tarif du pass'event.

Bien entendu ce pass'frontalier s'applique à toutes les zones frontalières du territoire français.

Nous sommes ouverts à d'autres propositions.

Echanges multiples avec la salle

Réponse : Proposition de signer des accords inter-fédérations et d'y intégrer le sujet des titres de participation et des licences (discussion depuis 9 mois avec la Suisse, avec la Belgique...).

2. Courses à étapes

Suite à l'organisation de O'France, nous avons constaté qu'il y a un déséquilibre financier entre le bénéfice qui revient à l'organisateur et la part qui revient à la FFCO (défavorable à l'organisateur).

Le travail fédéral n'est pas en rapport à l'investissement des organisateurs, alors que les bénéfices fédéraux sont supérieurs à ceux des organisateurs

Réponse : Les inscriptions aux courses à étapes ont récemment été déplaçonnées, contrairement aux autres courses du groupe national, avec une redevance d'environ 30 %, identique aux autres courses du GN. Si nous baissons les redevances, nous devons augmenter les licences.

Nécessité de transparence des structures dans leurs budgets de grosses organisations.

3. Course internationale, course à étapes

Il nous semble qu'il y a un flou en ce qui concerne la définition de ces formats de course, et des conséquences en matière de redevance.

Une course qui apparaît sur un site international devient-elle de ce fait course internationale ? Quid des régionales qui pour élargir la participation sont inscrites sur un site international ?

Deux régionales organisées sur un WE (cas de plus en plus fréquent avec la dimension des nouvelles régions) avec classement cumulé, deviennent-elles course à étapes ?

Réponse : oui au regard du présent règlement des compétitions. Adaptation du RC en études

- Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. Nous demandons qu'il n'y ait pas de compétition fédérale (Nationale, championnats de France, ...) avant le 15 avril, les conditions n'étant pas propices avant cette date (enneigement, hors saison, hébergements fermés, ...). Pourquoi pas une saison sportive calée sur le calendrier scolaire avec le championnat de France LD en clôture fin août ?

Réponse : réflexion en cours

Remarque de ligue BR : éviter l'organisation de courses locales en même temps que les Nationales. Non retenu vu l'éloignement (supérieur à 700km en l'occurrence).

2. Licence sport-santé

Certaines interprétations sont restrictives, merci de confirmer :

- que ces licenciés peuvent être chronométrés sur les circuits qui leur sont réservés, avec certificat médical
- qu'ils peuvent participer aux courses régionales même si elles sont inscrites au CN, bien sûr sur les circuits qui leur sont réservés et sans être classés au CN

Réponse : oui, malgré l'impossibilité actuelle de les inscrire sur le site des inscriptions en ligne

3. Demande (une nouvelle fois !) l'abandon des redevances fédérales sur les courses VTT

Réponse : lors du CD du 11.02.2017 il est proposé de faire une ristourne de 50 % des redevances fédérales sur les compétitions du groupe national de CO à VTT pour une application à compter de 2018.

Le Président propose à l'assemblée de mettre au vote l'année d'application : maintien à compter de 2018 ou application dès 2017. Après accord, le vote sera mis en place dimanche matin.

Fin de la 1^{ère} journée à 20 heures

17. Candidatures au comité directeur fédéral

Départ du représentant du collège des membres associés, soit 25 représentants détenant 175 voix.

Rappel des conditions de vote

Présentation individuelle des candidats par Michel CHARIAU, secrétaire général d'honneur

Bernard DAHY, récemment élu président de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes retire sa candidature

Valérie BERGER-CAPBERN (OC) : jeunes

Yves BOEHM (GE) : jeunes

Sylvine BROUTE (NA) : sport santé et pratique féminine, point com

Chantal BURBAUD (NA) : jeunes, sport-santé et handicap, CO'Mag

Hélène EDIAR (IF) : gestion de projet (évènementiel), com CO à VTT à l'IOF

Michel EDIAR (IF) : gestion de projet, relations internationales

Dominique ETIENNE (GE) : jeunes (écoles de CO), CO à VTT

Agnès EUDIER (NO) : médicale, organisation courses

Vincent FREY (GE) : IOF, relations internationales, informatique (réseaux sociaux)

Laurent LAINE (IF) : haut niveau

Mathieu LEMERCIER (GE) : trésorerie

Bernard MORTELLIER (GE) : actif dans les structures fédérales (SG sortant)

Marie-Claudine PERRIN (GE) : animation, enseignement, gestion d'équipe, HN

Daniel POEDRAS (BR) : gestion de projet (site web), petites ligues

Joël POULAIN (HF) : médical, CO à skis, haut niveau

Jean-Philippe STEFANINI (AR) : finances associatives et administration,
relations internationales : event adviser IOF, cartographie, arbitrage, handicap
visuel, formation

Sandrine TAISSON (IF) : juridique, trésorerie

Thierry VERMEERSCH (IF) : haut niveau

18. Questions des ligues (suite)

Retour sur les questions pendant le dépouillement du vote

- Provence-Alpes-Côte d'Azur

Quelles pistes pour le HN ?

Réponse : CO à VTT soutenue par la FFCO après retrait délégation HN du MJS.

- Nouvelle-Aquitaine

1. Afin d'encourager les clubs organisateurs de grands évènements nationaux, nous demandons une abrogation de la taxe fédérale de 30% pour que, soit elle corresponde à des services rendus plus approchant, ou qu'elle ne tienne pas compte des charges d'organisation comme la cartographie, l'hébergement, la logistique, ... Aujourd'hui, les services rendus semblent insuffisants pour qu'elle soit gérable financièrement et éthiquement par les organisateurs par exemple devant les services d'état qui les aident.

Réponse : si suppression, ressources à prendre sur d'autres postes, par exemple par l'élévation du coût de la licence

Remarque de ligue BR : partenaires à trouver, avec un intermédiaire fonctionnant au pourcentage (plusieurs petits pourraient être mieux qu'un gros partenaire).

Réponse : une société de Communication nous propose des partenariats, merci du soutien de l'assemblée.

2. Révision du calendrier des courses Nationales fédérale CO à pied et son étalement sur une saison sportive de mai à fin octobre et en tenant compte de l'Agenda 21 et des impacts environnementaux locaux.

Réponse : à étudier par la prochaine équipe

3. Pour reflet plus objectif des CN Coureurs, nous demandons que soit étudiée une révision de mode de calcul du CN en tenant compte du niveau sportif de la course par un coefficient. Exemple : Course nationale et France = 1.2, Championnat de Ligue = 1, Régional = 0.9 et Départemental = 0.75.

Réponse : la demande sera transmise à la commission concernée.

4. Demande l'entrée des courses aux scores aux CN (règlement fédéral) avec un coefficient à 0.5 (cf. question 3).

Réponse : pas de possibilité de CN pour course au score telle que présentée

5. Demande que pour obtenir l'inscription au fichier fédéral, il y ait obligation de respecter l'échelle cartographique.

Réponse : le délégué-arbitre régional prend la décision, c'est la ligue qui inscrit la course au calendrier et forme ses arbitres.

6. Afin de limiter les nombres de circuits et donc de faciliter l'organisation de championnats, nous demandons la suppression des quotas limitatifs pour les France des catégories Masters.

Réponse : catégories trop nombreuses ? pas possible de dépasser 45/catégorie Masters.

Remarque de ligue BF : être trop limitatif amènera moins de participants aux championnats de France. Des quotas des ligues non remplis pourraient être complétés par des quotas exceptionnels. Le quota général ligue sur les quotas exceptionnel aux 3 championnats de France individuels est trop limitatif.

Réponse : Un groupe de travail sera créé pour étudier le sujet.

7. Comme les RDE (réseau de développement des espoirs) participent à la détection et développement, nous demandons une participation financière de la Fédération sur l'organisation des RDE entre 500 à 1000€.

Réponse : questionnaire ouvert envoyé aux structures. En attente des réponses qui seront soumises aux futurs élus. Aide financière envisageable, comme ça l'est pour le challenge national des écoles de CO.

8. Comme c'était le cas auparavant, nous demandons que la Fédération reverse un quota du montant des licences aux ligues.

Réponse : pas possible actuellement, sauf si augmentation des licences. La ligue peut néanmoins mettre en place cette part ligue (comme le font déjà certaines ligues).

- Auvergne-Rhône-Alpes

1. Nous souhaitons revenir sur le Pass Compétition à 12€. Il existe un volant de coureurs de bon niveau, qui ne prendront jamais une licence FFCO parce que déjà engagés dans une autre discipline. A 12 ou 17 € la course, il est certain qu'on ne les reverra plus. Nous n'allons pas dans le sens du développement. Pour info le pass de la FFTri sur les courses du CF des Raids et de 3.5€

Réponse : Pass'compet = 3,05€ part fédérale

Les 12,12€ permettent de différencier des tarifs licenciés et non-licenciés.

Tarifs FFTri = 3,50€ de Pass' fédéral ; actuellement prix d'appel pour 2 ans pour les raiders.

Les tarifs déclinés dans nos ligues sont maintenant différents. Pour les raids (niveau jaune) les prix sont plus faibles : Pass'découverte (3.03€).

2. Nous demandons, toujours dans une démarche de développement, que nous puissions avoir une réciprocité de licences (FFA, FFTri, FF pentathlon moderne...) sur nos compétitions et/ou événements de niveau **Vert**. En effet la FFA accepte nos licences sur les Trails. Je rappelle qu'une réunion avec la FFA avait été programmée par le Bureau Directeur du 14-16 janvier 2009. Nous souhaiterions savoir si cette réunion a bien eu lieu et si OUI avoir à notre connaissance le CR de celle-ci. Si rien n'a été fait à l'époque, nous demandons à ce que des négociations soient engagées avec ces fédérations ?

Réponse : Pas de réciprocité des licences, uniquement des certificats médicaux éventuellement au vu du nouveau décret. Les nouvelles rédactions de certificat médical rentreront peu à peu dans les habitudes au fil de l'année.

3. Maintenant que la FFTri a la DELEGATION des RAIDS et non "raid multiactivités" ou "raid multisport", devons-nous, pour nos Raids Orientation, nous conformer aux RTS (règles techniques de sécurité) de la FFTri. Cette question n'est pas anodine, en effet nous n'avons pas, que je sache, sur la délégation FFCO ni le "Raid" ni le RAID Orientation. C'est inquiétant car les agents des préfectures vont très vite faire un raccourci sur la délégation FFTri et nous demander à appliquer leurs RTS.

Nous rappelons par la même occasion que la Fédération par le biais du CD du 8 février 2009 a signé son arrêt de mort sur les Raids multi, ce qui a entraîné une perte de licenciés et de clubs.

Réponse : La définition du « raid » est définie dans les RTS de la FFTri, raids multisports de nature (3 sports de nature différents enchainés non motorisés). La FFCO fait de la course d'orientation en raids multisports. La définition est dans le règlement des compétitions. Toute autre fédération doit appliquer les règles de sécurité de la fédération délégataire.

Un organisateur FFCO de raid multisports devra demander l'avis à la FFTri.

19. Résolution financière

Ristourne de 50 % des redevances fédérales sur les compétitions du groupe national de CO à VTT pour une application dès 2017

Vote N° 11bis (à mains levées) : 136 adoptions, 29 rejets, 10 abstentions : adoptée

20. Résultats des élections au comité directeur fédéral

Vote N° 12 : tous les candidats sont élus au 1^{er} tour

Valérie BERGER-CAPBERN	172	- Elue	Yves BOEHM	174	- Elu
Sylvine BROUTE	174	- Elue	Michel EDIAR	140	- Elu
Chantal BURBAUD	174	- Elue	Dominique ETIENNE	173	- Elu
Hélène EDIAR	150	- Elue	Vincent FREY	174	- Elu
Agnès EUDIER	174	- Elue	Laurent LAINE	166	- Elu
Marie-Claudine PERRIN	174	- Elue	Mathieu LEMERCIER	173	- Elu
Sandrine TAISSON	174	- Elue	Bernard MORTELLIER	133	- Elu
			Daniel POEDRAS	174	- Elu
			Joël POULAIN	174	- Elu
			Jean-Philippe STEFANINI	174	- Elu
			Thierry VERMEERSCH	111	- Elu

Le nouveau Comité directeur élu se retire pour choisir un président : Michel EDIAR est présenté aux représentants

Vote N° 13 : 142 adoptions, 33 rejets **Michel EDIAR est élu président de la Fédération**

Le Président remercie l'assemblée.

Il ajoute qu'avec le soutien de chacun il a progressé dans son rôle de Président pendant cette olympiade et qu'il sera à l'écoute mais toujours dans le respect des règlements.

Il informe par ailleurs l'assemblée qu'un séminaire est prévu en mai pour élaborer le projet fédéral, et qu'une conférence des présidents de ligue se tiendra juin pour validation de ce projet.

Il accorde à nouveau sa confiance à Marie-Violaine PALCAU, DTN, qui a également progressé pendant cette olympiade, qui sera motrice pour des propositions qui feront avancer la FFCO.

Le Président présente le Bureau élu par le Comité directeur

Secrétaire général	Jean-Philippe STEFANINI
Trésorier	Mathieu LEMERCIER
Secrétaire général-adjointe	Marie-Claudine PERRIN
Secrétaire général-adjoint	Bernard MORTELLIER
Trésorière-adjointe	Sandrine TAISSON
Membre	Valérie BERGER-CAPBERN

A l'issue de cette présentation, la ligue PACA demande au Président de laisser un délai suffisant aux ligues pour des discussions en interne entre la diffusion du projet fédéral et la conférence des Présidents de ligue.

Le Président remercie le personnel fédéral pour son travail, en particulier pour la préparation du dossier d'AG.

L'AG 2018 aura lieu le 24 Mars.

Le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 11h35

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI